

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020

PRESENTS : Mme GUIONIE, MM. NOUVEL, Mme TOULOUSE, SAHRAOUI, Mme DRIOT, MAS, Mme DELAGE, ARGELES, Mme BRAIT, CHOUIT, Mme DELINEAU, ESCARMANT, Mme EYMERIE, FAURE, GINOUX, GOLFIER, Mme LAPALU, LAULHAU, Mme LOUART, Mme MARTI, Mme SELLIER DE BRUGIERE

EXCUSE(S) : M. BELTRAMI (ayant donné procuration à M. Laulhau), M. DRUART (ayant donné procuration à M Sahraoui)

ABSENT(S) : /

Mme le Maire désigne M. Argelès comme secrétaire de séance.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu de la séance précédente qui leur a été adressé.

→ Vote à l'unanimité

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire rappelle que la nouvelle version du règlement intérieur du Conseil Municipal a été transmise à l'ensemble des élus.

Sans observation, elle demande aux membres du Conseil Municipal d'adopter ce règlement.

→ Vote à l'unanimité : délibération adoptée

FINANCES :

■ EMPRUNT

Mme le Maire donne la parole à M. Nouvel, 1^{er} adjoint, en charge des finances.

M. Nouvel indique qu'il s'agit de racheter par le biais de La Banque Postale un emprunt qui avait été contracté auprès du Crédit Agricole en 2012 d'un montant de 250 000 € au taux de 5.29 %.

Après consultation, la Banque Postale a adressé une proposition pour le rachat de cet emprunt au taux de 0.78 % pour une durée de 85 mois.

M. Nouvel précise qu'une étude par FINANCE ACTIVE avait été réalisée courant 2019 qui n'avait pas été suivie d'effet.

Ce refinancement permettra un gain pour la commune d'environ 11 000 €.

Sans observation, Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider cette offre de rachat d'emprunt.

→ Vote à l'unanimité : délibération adoptée

■ DECISION MODIFICATIVE

Mme le Maire donne la parole à M. Nouvel.

M. Nouvel explique que cette décision modificative concerne d'une part le rachat de l'emprunt et la passation du nouvel emprunt par le biais d'écritures comptables (en fonctionnement pour l'indemnité de remboursement anticipé d'emprunt et en investissement pour le nouvel emprunt) et d'autre part, la nécessité d'équilibrer les recettes et les dépenses d'opérations d'investissement inscrites au budget primitif 2020 :

OPERATION 187 : ACQUISITION DE MATERIEL DIVERS

Dépenses supplémentaires = 14 026.33 €

Cette somme correspond aux travaux de branchements électriques effectués à l'école pour l'équipement en tableaux numériques, à l'achat de tables et chaises et de matériel divers de voirie.

OPERATION 189 : VOIRIE DIVERSE

Dépenses supplémentaires = 10 000 €

Cette somme correspond aux travaux pour la réalisation de tranchées pour l'alimentation de l'éclairage électrique du parking du cinéma et l'achat de potelets bois.

OPERATION 215 : ECLAIRAGE PUBLIC

Dépenses supplémentaires = 9 000 €

C'est la troisième année de l'opération de réfection de l'éclairage public et il est nécessaire de prévoir cette somme pour acquitter les factures à venir.

OPERATION 220 : OFFICE DE TOURISME

Dépenses supplémentaires = 1 304.10 €

OPERATION 221 : SALLE PAUL BERT

Dépenses supplémentaires = 1 325.27 €

M. Nouvel explique que ces deux dernières opérations ont bénéficié de l'opération COCON du Département consistant à isoler ces bâtiments. Ces ajustements s'avèrent nécessaires pour pouvoir prendre en charge les dernières factures reçues.

Il indique que pour faire face à ces augmentations de crédits en investissement, ont été intégrées les subventions versées par la Fondation du Patrimoine (dons et aide exceptionnelle).

Mme Sellier de Brugière, Conseillère Municipale, demande si l'isolation de l'Office de Tourisme a été prévue par le toit car suite aux récents orages des infiltrations d'eau importantes ont eu lieu sur ce bâtiment qui ont peut-être endommagé l'isolation si elle a déjà été réalisée.

M. Nouvel indique qu'une partie de la toiture de l'Office de Tourisme nécessite des travaux.

Sans observation, Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 telle qu'elle a été présentée.

■ Vote à l'unanimité : délibération adoptée

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT : FDAEC 2020

Mme le Maire donne la parole à M. Nouvel.

M. Nouvel indique que pour 2020 la commune a vu le montant de la subvention attribuée par le Département au titre du FDAEC être légèrement augmenté. Il s'élève à 46 134 €.

Il présente les opérations retenues pour ce dossier :

. Achat de modules de sanitaires publics	: 49 130 .00 € HT
. Achat de modules pour le déménagement du centre technique municipal	: 74 000.00 € HT
. Achat de matériel divers	: 15 470.68 € HT

Il précise que le financement de ces achats se fera pour partie par le FDAEC et pour partie par autofinancement.

A la question de M. Lulhau, Conseiller Municipal, sur le centre technique municipal, Mme le Maire précise que les modules auront une vocation pérenne.

A la question de Mme Sellier de Brugière sur les sanitaires publics, Mme le Maire précise qu'ils seront installés à la gare.

Sans observation, Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider l'attribution du Département de 46 134 €.

■ Vote à l'unanimité : délibération adoptée

CCAS –

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Mme le Maire rappelle que c'est le Conseil Municipal qui fixe le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale qui ne peut être supérieur à 16 et inférieur à 8, doit être pair car une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Mme le Maire propose de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS à 12, 6 + 6 et demande aux membres du Conseil Municipal de valider cette composition du Conseil d'Administration du CCAS.

■ Vote à l'unanimité : délibération adoptée

ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

M. Laulhau propose de présenter une liste commune, en regardant les règles d'attribution et de proportion avec une candidature de l'opposition et les candidatures de la majorité, avec un vote à main levée.

Mme le Maire valide cette proposition et propose donc les candidats suivants pour la majorité :

→ Mme Toulouse, M. Escarmant, Mme Lapalu, Mme Eymerie

→ M. Laulhau propose pour le groupe minoritaire la candidature de M. Golfier.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de voter à main levée.

■ Vote à l'unanimité : délibération adoptée

DELEGATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS - DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE GIRONDE RESSOURCES

Mme le Maire rappelle que la commune est adhérente à l'Agence Technique Départementale "Gironde Ressources" depuis 2018. Gironde Ressources propose une assistance technique, juridique et financière et qu'elle répond aux besoins d'ingénierie des communes adhérentes.

Elle propose de désigner en membre titulaire M. Sahraoui et en membre suppléant M. Mas.

Sans observation, Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider cette proposition.

■ Vote à l'unanimité : délibération adoptée

DESIGNATION DES DELEGUES DU SIVU DU CIMETIERE DE GOUBIERE

Mme le Maire explique qu'il faut annuler la précédente délibération du 23 juin 2020 et la remplacer car chaque commune doit être représentée par 4 délégués titulaires et 2 suppléants.

Elle propose de désigner :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Serge ARGELES Catherine DRIOT Philippe NOUVEL Brigitte TOULOUSE	Gilles GINOUX Michèle LOUART

Sans observation, Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider cette proposition.

■ Vote à l'unanimité : délibération adoptée

MOTION COMPTEUR LINKY

Mme le Maire explique que cette motion a été rédigée conjointement par MM. Sahraoui et Beltrami.

Mme le Maire donne la parole à M. Sahraoui pour la présenter.

M. Sahraoui rappelle qu'il a été convenu lors du dernier Conseil Municipal d'adopter une motion sur l'installation des compteurs Linky à Sainte Foy la Grande. Ils ont étudié les différentes options et le choix a été fait de proposer à ENEDIS de respecter les choix formulés par chaque habitant. C'est une formulation qui a déjà été retenue par un certain nombre de villes et qui permet de prendre position et d'appuyer le choix individuel des habitants sans se mettre en opposition juridique.

M. Sahraoui donne lecture de la motion :

La société Enedis qui gère le réseau d'électricité basse tension en France, et dessert directement les abonnés hors industriels, procède progressivement à l'installation de compteurs Linky chez tous les Foyens, dans les parties communes d'immeubles ou au domicile de particuliers.

Bien que les maires ne disposent pas du pouvoir d'empêcher l'installation des compteurs Linky, Madame le Maire de Sainte Foy la Grande demande expressément à ce que la volonté des personnes qui y sont hostiles soit respectée.

A cette fin, Madame le Maire de Sainte Foy la Grande écrira à la société Enedis un courrier l'invitant à valider "le principe de ne pas changer le compteur chez les personnes qui refusent cette installation en ayant dit de façon claire, par courrier ou de vive voix, leur opposition" à cette intervention.

M. Sahraoui précise que toutes les informations permettant aux habitants de se positionner sur l'installation d'un compteur Linky seront mises en ligne sur le site internet de la commune.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider cette motion.

→ Vote à l'unanimité : délibération validée

INFORMATION SUR LE FESTIVAL LYRIQUE

Mme le Maire donne la parole aux élus en charge de la culture et des finances pour faire un point sur le festival lyrique.

Suite à la réception de l'équipe du festival le 19 juin dernier, Madame Mahé, Monsieur Vassiliev et Madame Foulon, présidente de l'association "Vibrations Musicales En Pays Foyen" organisatrice depuis 2019 du festival, Mme Foulon a informé l'équipe municipale de l'impossibilité d'organiser la 4ème édition du festival d'art lyrique en raison des conditions sanitaires et surtout financières, aucun dossier de demande de subvention n'ayant été déposé à ce jour.

Au vu des éditions précédentes de ce festival, les élus ont souhaité clarifier le financement et les retombées de cette manifestation.

Les activités d'animation scolaire à l'école, au collège et au lycée, qui devaient être assurées par le festival en 2019 ont été très limitées voire inexistantes, les sorties à l'opéra de Bordeaux pour le collège et le lycée n'ont pas été réalisées, les représentations musicales en RPA et EHPAD non plus.

Le bilan des concerts réalisés montre que, chaque année le nombre moyen de spectateurs par concert se situe entre 50 et 60, seule exception le concert de l'enfant du pays en 2019, Florian Sempey, qui a réuni 120 spectateurs.

Cela signifie que les ventes de billets sont très réduites et que le festival nécessite d'être largement subventionné. L'audit financier du festival fait ainsi apparaître un déficit de 24 000 euros en 2017, de 43 000 euros en 2018 et de 58 000 euros en 2019.

En 2020, il était prévu un budget identique à celui de 2019 et 5500 euros ont déjà été dépensés sans aucune assurance que le festival puisse se tenir et sans qu'aucune demande de subvention auprès du Ministère de la Culture, du Département ou de la Région n'ait été déposée.

Ainsi, le festival d'art lyrique accuse à ce jour un déficit de 131 000 euros.

Au vu de ces éléments et sans observation ni commentaire de l'opposition, Madame le Maire conclut que désormais, pour construire la saison lyrique 2021, la mairie travaillera avec l'association "Vibrations musicales en pays foyen" mais sur des bases saines, comme avec toutes les associations de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 20 h 43.
